

**Traité entre René du BEC, marquis de Vardes et de Vervins, et Étienne PERCHE, meunier propriétaire du moulin de Houry, afin de contraindre les habitants de Prisces à aller moudre leur grain audit moulin.**

Château de Vervins – 07/12/1627

*(CONSTANT, notaire à Vervins, fonds S.A.H.V.T. ; Arch. dép. Aisne, 41 J 49)*

« Ce jour'huy septiesme jour de decembre mil six cens vingt sept, pardevant les notaires royaux soubsignez, dem. a Vervin, comparurent en leurs personnes hault et puissant seigneur Monseigneur le marquis de Vardes<sup>1</sup>, d'une part, et Estienne PERCHE, meusnier proprietaire du moulin de Horis, y dem., d'autre part, lesquels ont dit, sçavoir mondit seigneur qu'il promette faire en sorte que tous ses habitans et sujets du village de Prisces proche led. Horis puissent moudre leurs grains aud. moulin de Horis, sans qu'ils le puissent faire moudre aillieurs, et led. PERCHE moyenant lad. condition s'est obligé et sera tenu fournir, payer et livrer a mondit seigneur tant que sesdits sujets moudront en son moulin, la quantité de deux muids de bled tel que de mouture, lad. quantité de deux muids de bled payable a deux termes et payements aux premier jour de janvier et de juillet de l'an, dont le premier terme eschera aud. premier jour de juillet de l'année prochaine qu'on dira six cens vingt huit et a continuer ausdits jours, tant qu'il plaira a mondit seigneur et tans de temps que sesdits sujets de Prisces moudrons leurs grains aud. moulin de Horis [...]

Fait et passé a Vervin, pardevant lesdits notaires en la maison et chasteau seigneurial de mondit seigneur aud. Vervin, apres midy, les jour et an que dessus, et sera led. PERCHE tenu baillier coppie des presentes a monseigneur, signé et led. PERCHE fait sa marque, l'edit su scel signifié. »

[Signatures : ] WARDES [René du Bec de Wardes, marquis de Vervins], marque dud. PERCHE [fer de moulin], CONSTANT [notaire]

---

1 René du BEC, marquis de Varde et de Vervins.